Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Locations 2 logements

Par lapinou

Je suis actuellement locataire d'un logement HLM. Puis je louer un autre logement dans une autre ville?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?
Ce logement social est votre résidence principale. Vous ne pouvez avoir qu'une seule résidence principale. Et devez y habiter au moins 8 mois par an.

Si vous voulez louer un autre logement pour des vacances c'est possible. Mais si vous avez les moyens de louer une résidence secondaire on pourra se demander comment vous avez pu avoir accès à un logement social... et un contrôle de vos ressources arrivera tôt ou tard.

Par AGeorges

Bonjour Lapinou,

Bien sûr, tout individu peut avoir plusieurs logements pour des raisons diverses. Garçonnière, maison de vacances, appartement provisoire pour mission professionnelle courte (moins cher que l'hôtel), etc.

Ce qu'il faut voir, ce sont les conditions d'obtention de chaque logement, et la gestion fiscale qui y est attachée.
Et il vaut mieux ne pas avoir de contradictions à ce niveau là.

Donc spécifiquement, vérifiez les conditions qui vous ont donné droit à votre location HLM. Quand on ne gagne pas assez d'argent pour payer un loyer normal, et que l'on bénéficie donc d'un loyer réduit, comment serait-il possible de payer un second loyer ? Y aurait-il un loup ?